



**Mme la présidente directrice générale de  
Météo-France**

**Objet :**

**Prise en compte de la pénibilité à Météo-France, dans le cadre du débat sur les retraites**

Madame,

Depuis de nombreuses années, la CFDT revendique une meilleure prise en compte de la pénibilité. La justice sociale exige que l'on défende les travailleurs exposés à des conditions de travail réduisant leur espérance de vie ou leur espérance de vie en bonne santé. Ce, quel que soit leur secteur d'activité. L'enquête CFDT « Parlons travail », menée en 2016 auprès de 200 000 personnes, montre un large consensus à ce sujet : 95 % des répondants estiment juste de tenir compte de la pénibilité dans le calcul de la retraite.

Dans le cadre du débat sur un régime universel des retraites, la CFDT a revendiqué que :

- les 4 facteurs de pénibilité exclus en 2017 des comptes de pénibilité soient repris en compte (port de charges lourdes, postures, vibrations mécaniques, risque chimique, ... à l'origine de plus de 90% des maladies professionnelles),
- les situations de poly-exposition soient mieux reconnues.

Ces revendications sont essentielles dans le cadre de l'extension du C2P aux agents des fonctions publiques, notamment avec la fin de la catégorie active. Il s'agit de financer des droits à formation portant sur des métiers moins exposés, de financer un temps partiel sans perte de salaire mais aussi de bénéficier d'un départ anticipé à la retraite.

L'extension du C2P à la fonction publique est confirmée, l'abaissement des seuils du compte professionnel de prévention sur le travail de nuit, le déplafonnement du C2P pour le temps partiel et la formation sont discutés.

Dans le projet actuel, on note du mieux sur les fins de carrières mais un point crucial n'est pas traité : la réparation. Le Premier ministre souhaite que le dialogue se poursuive. Nous en espérons des avancées concrètes pour la prise en compte de la pénibilité.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la responsabilité de l'État, qu'en tant qu'employeur public vous représentez. **Nous vous invitons à demander au service SG/DRH responsable des ressources humaines d'avancer concrètement sur cette question**.

Vous qui commencez à connaître les réalités « de terrain » étant au contact des travailleurs exposés, pouvez œuvrer dans le sens d'une meilleure prise en compte des situations (celles des travailleurs de nuit par exemple, cf. rapport Kalfon de 2007 mis à jour en date du 12/11/2013, que la CFDT-Météo a rappelé dans le cadre du CTEP du 24 juillet 2019).

Nous restons disponibles pour échanger avec vous sur ce sujet.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Signature